



Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 30 septembre 2015 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 23 septembre 2015, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Cécile Peltier, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, Pierrick Le Guirrinec, Pascale Douineau, Eric Alagon, , Daniel Le Bras, Gildas Le Bozec, Manuel Pottier, Géraldine Chéreau, David Le Doussal, Gérard Jambou, Stéphanie Mingant, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Cindy Le Hen, Bernard Nedellec, Erwan Balanant, Martine Brézac, Alain Kerhervé, Françoise Cordroc'h, Stéphane Guillevin, Yvette Bouguen

Pouvoirs :

Nadine Constantino a donné pouvoir à Marie-Madeleine Bergot
Isabelle Baltus a donné pouvoir à Cindy Le Hen
Christophe Couic a donné pouvoir à Stéphanie Mingant
Carole Anache a donné pouvoir à Danièle Kha
Yvette Metzger a donné pouvoir à Eric Alagon
Patrick Vaineau a donné pouvoir à Daniel Le Bras à 20h40
Serge Nilly a donné pouvoir à Erwan Balanant

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Cindy Le Hen

8 - DECISION MODIFICATIVE N°2 : BUDGET PRINCIPAL

Exposé :

Au cours de l'été, la Ville a obtenu la signature des conventions de mandat de maîtrise d'ouvrage par les propriétaires privés des 6-8 et 10 rue de Quimper et du 34 rue de Quimper, pour le confortement définitif des berges de l'Issole. La Ville peut ainsi réaliser les travaux de confortement définitif des berges de l'Issole le long de la rue de Quimper, au droit de ces propriétés.

Seuls les copropriétaires du 4 rue de Quimper n'ont pas signé à ce jour la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour ces travaux.

Compte tenu de ces évolutions, il convient d'augmenter le budget de 475 000€ pour tenir compte des nouvelles tranches de travaux : la Ville prend en charge le montant des travaux (en TTC) et est remboursée par les propriétaires sur la base du montant HT. La TVA étant récupérée en n+2, le budget est équilibré par un emprunt relais sur la base du montant toute taxes comprises.

Dépenses d'investissement :

Chapitre	nature fonction	libellé	montant
45	4581 831	Opérations pour compte de tiers	475 000€

Recettes d'investissement :

Chapitre	nature fonction	libellé	montant
45	4582 831	Opérations pour compte de tiers	397 000€
16	1641 01	Emprunts et dettes assimilées	78 000€

Globalement le montant des travaux de confortement définitif supporté par les propriétaires privés (hors 4, rue de Quimper) sera de l'ordre de 975 000€ HT (travaux + maîtrise d'oeuvre).

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la décision modificative n° 2 du budget principal d'un montant de 475 000€.

Avis favorable de la Commission des finances, de l'évaluation des politiques publiques et de l'administration générale du 23 septembre 2015.

Décision : après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la décision modificative n° 2 du budget principal (7 abstentions).

Pour expédition conforme

**Le MAIRE,
Michaël QUERNEZ**

